



INFORMATIONS



COMMUNIQUÉ OFFICIEL

Le District Artois **rappelle avec insistance**, à l'ensemble des clubs, que **tout tournoi organisé, quelle qu'en soit la catégorie, doit obligatoirement être déclaré pour homologation**.

Tout tournoi organisé **sans déclaration préalable** constitue un **manquement aux règlements en vigueur** et entraîne les conséquences suivantes :

- **Absence d'homologation** du tournoi,
- **Application automatique d'une amende** au club organisateur,
- **Absence totale de couverture par l'assurance**, engageant pleinement la responsabilité du club en cas d'incident ou d'accident.

Aucune dérogation ne sera accordée.

La responsabilité des clubs organisateurs est **entièrement engagée** en cas de non-respect de cette obligation réglementaire.

Le District demande aux clubs de **se conformer strictement** à cette procédure et de procéder aux déclarations dans les délais requis.

Tout contrôle ou constat de manquement donnera lieu à l'application des mesures prévues par les règlements.

**La Présidente du District,
Evelyne BAUDUIN**